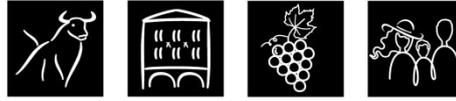


Département du GERS

\*\*\*\*\*

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



*Pays d'Armagnac*

Extrait du registre des Délibérations du Comité  
Syndical du 8 février 2021

**Date de la convocation**  
02/02/2021

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'excusés</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>2</b>
<b>Vote</b>	
- <b>POUR</b>	<b>17</b>
- <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
- <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

11/02/2021

Et publication le

11/02/2021

Date d'affichage

11/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit février à 15h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

**Présents** : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle),

**Excusés** : M. CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

**Procurations** : M. TOUHE-RUMEAU Christian à M. Michel GABAS  
Mme CAILLAVET Isabelle à Barbara NETO

A été nommé **secrétaire de séance** :  
Mme Marie-Claude MAURAS

## Délibération N°1 – 08/02/2021 - 8.4

Nature de l'acte : 8.4

Approbation de la candidature du PETR à l'appel à projets  
du programme National alimentaire 2020/2021 – volet  
n°1 « émergence »

Monsieur Le Président rappelle l'engagement du PETR en faveur de la transition écologique et, plus particulièrement, en faveur de l'alimentation durable.

Suite au diagnostic territorial sur l'alimentation, réalisé en 2020, et conformément aux orientations et engagements pris dans le cadre du C.T.E. (orientation N°1 : produire et manger local, initier un projet alimentaire territorial), le PETR du Pays d'Armagnac s'est doté d'une commission « agriculture et alimentation » - installée par le comité syndical le 13 octobre 2020 - et s'est engagé dans un projet alimentaire territorial (P.A.T.).

Afin de se doter de réels moyens d'action, le Pays d'Armagnac doit faire acte de candidature à la labellisation par le ministère ainsi qu'à l'Appel à Projets du Programme National pour l'alimentation, sur le volet 1 « EMERGENCE ». Ce volet 1 « EMERGENCE » a vocation à financer l'animation des PAT en développement. En outre, ce premier volet de l'appel à projets du PNA est un passage obligatoire pour candidater en avril au second volet de l'AAP « Essaimage / Projets pilotes », dont l'objet est de financer des projets intégrés au PAT et des investissements. Seuls les P.A.T. reconnus et labellisés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation peuvent prétendre candidater à ce second volet.

En raison de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire du COVID-19, les dotations de cet appel à projets « volet1 » sont doublées par rapport aux années précédentes. En cas de réussite de la candidature du PETR, cet appel à projets pourrait financer 70% du poste de chargé de mission / animateur P.A.T. pour les 3 prochaines années. Et venir en complément des fonds leader mobilisés.

**Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :**

- APPROUVE la candidature du PETR à l'appel à projets du Programme National Alimentaire 2020/2021 – volet n°1 « émergence »**
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette candidature**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le Président,  
M . Michel GABAS**

